



Dépêche 134/01

Groupe de travail communication du 15 octobre 2001

Le Directeur de la communication a réuni une deuxième fois les syndicats pour faire le point sur l'état d'avancement de la RTT et évoquer quelques dossiers concernant la Dircom.

RTT à la Dircom

Le Directeur a rappelé ses orientations en matière de RTT. Il refuse que chaque agent puisse choisir librement ses modalités de RTT (forfait, 38 h 30, 38 h, 37 h 30, 37 h,...) mais n'exclut pas que des formules différentes puissent coexister au sein des communautés de travail si elles sont motivées et conformes au bon fonctionnement des équipes. Dès lors, bien que la formule 37 h et 37 jours soit considérée comme centrale, rien n'interdit de débattre d'autres formules. Quand les discussions seront achevées, le Directeur se prononcera et décidera des formules qui pourront être adoptées par les services.

Le forfait ne concerne pour l'instant que les trois sous-directeurs, le secrétaire général, les chefs de bureau ou d'équipe et leurs adjoints.

La mise en place éventuelle d'horaires variables donnera lieu à un vote. Le Directeur réfléchit à la définition du périmètre de consultation. Il ne souhaite pas que dans des périmètres trop larges des majorités écrasent de fortes minorités très convaincues. Des régimes particuliers pourraient concerner certains services comme le pôle graphique (faut-il des plages fixes ?).

Le dispositif pourrait être bouclé à la fin du mois. Si c'est le cas une anticipation rétroactive de la RTT pourrait être effectuée au 1^{er} octobre.

Un document de synthèse sera réalisé et une nouvelle réunion avec les syndicats sera organisée.

La CFDT, appuyée par les autres syndicats a souhaité que les choix ouverts aux agents soient les plus nombreux possibles dans un éventail horaire le plus ouvert. Elle a souligné que les communautés de travail ont une sociologie hétérogène (âges, présence ou pas d'enfants,...) et que différentes formules peuvent coexister sans perturber l'organisation du travail.

La CFDT a regretté que le forfait soit obligatoire pour certains cadres et fait valoir les avantages qu'ils pourraient trouver à disposer d'une option pour les mêmes horaires que leur équipe. Le Directeur a écarté cette demande mais s'est dit prêt à revoir le sujet si, au terme d'une année, des abus étaient constatés au détriment de ces cadres.

RTT dans les Cicom

Un premier « tour de piste » montre, selon le Directeur, que les Cicom doivent avoir le même régime horaire car ils assurent la même prestation de service. Trois catégories inégales ressortiraient : une majorité souhaite 38 h 30 avec 45 jours, deux minorités demandent le forfait ou 37 heures/37 jours.

Le Directeur s'est toutefois étonné du caractère concerté d'une partie des remontées qui transparaît dans des rédactions identiques. Il a demandé à connaître les motivations des choix présentés.

La mise en place de « badgeuses » ne semble pas envisagée pour des raisons de coût. Cela poserait la question, non résolue du contrôle des horaires, qui doit exister pour des raisons d'équité.

En réponse à une question de la CFDT, le Directeur a indiqué que l'anticipation pourrait aussi être appliquée aux Cicom.

La CFDT a renouvelé sa revendication d'un questionnaire individuel. Une réponse devrait y être apportée prochainement.

La CFDT a exposé que les équipes souhaitent un régime commun qui puisse s'appliquer au chef du Cicom (réponse : pourquoi pas).

Enfin la CFDT a porté la demande d'effectifs de Cicom actuellement soumis à une lourde charge. Le Directeur a répondu en indiquant qu'il engageait un recensement et une homogénéisation des compétences disponibles (formation, recrutement). Il a noté que la pression liée à l'euro ne durerait pas toujours mais a qualifié de « radicalement idiot » le bruit selon lequel les Cicom disparaîtraient après l'euro.

Déménagement de la Dircom

Le Directeur a annoncé que le déménagement aurait lieu d'ici la fin de l'année afin de mettre les services en cohérence avec l'organigramme. Les équipes et chaque agent auront à s'exprimer d'ici deux semaines.

Secrétaires

Les ¾ des secrétaires et quelques hiérarques auraient répondu au questionnaire. Une forte majorité aurait exprimé un désir d'évolution et un déficit de reconnaissance. Une volonté de travail polyvalent à plusieurs existerait mais à 2 ou 3 et non en pool. Une réorganisation sera finalisée en vue du déménagement.

La CFDT a posé le problème de la NBI. Le Directeur a affirmé qu'il allait étudier la question mais a observé qu'il existe des spécialisations et que les secrétaires ne sont pas interchangeables, ce qui peut justifier la NBI pour certaines.

Paris le 15 octobre 2001